

Assemblée du 21 décembre 2010

Président : M. Marc-Antoine Sauthier, Vice-syndic

Participants : 46 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer. **M. le Président** tient à excuser **Mme Barbara Clerc**, Syndique, qui est retenue pour des raisons familiales importantes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, **M. le Président** signale que chacun peut intervenir en levant la main. Dès que la personne est en possession du micro, elle est priée de se présenter clairement avec le nom et le prénom ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 49 du 10 décembre 2010, par affichage au pilier public, dès la même date, et par l'envoi du bulletin « Informations communales » (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- **M. Joël Pochon**
- **M. Alexandre Gobet**

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 12 RELCo).

M. le Président donne lecture du tractanda :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2010**
2. **Budgets 2011**
 - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**
Rapport de la Commission financière**Vote final du budget communal de fonctionnement**

2.2. Budget communal des investissements

2.2.1. Assainissement des eaux usées et eaux claires du secteur « Clos-Richard »

Fr. 445'000.00

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

Vote final du budget communal des investissements

3. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2010

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal du vendredi 10 décembre 2010 au 21 décembre 2010 et sur le site Internet de la Commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du 25 mai 2010.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal du 25 mai 2010.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2010 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire n'est pas exprimé.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2011

M. le Président passe maintenant à la présentation du budget communal de fonctionnement 2011.

2.1. Présentation du budget communal de fonctionnement 2011

Le résumé du budget de fonctionnement 2011 et les explications y relatives ont été publiés dans le dernier bulletin « Informations communales ».

Les budgets de fonctionnement et des investissements ont été présentés à la Commission financière le 22 novembre 2010.

M. le Président précise avant la présentation du budget de fonctionnement 2011 que la participation communale aux charges liées est, dans la plupart des cas dès le 1^{er} janvier 2011 avec l'entrée en vigueur de la péréquation financière, calculée sur la base de la population légale.

Sous la position « Administration », globalement peu de variation aussi bien dans les charges que dans les produits. **M. le Président** tient à préciser que les salaires ont été indexés et qu'une augmentation a été accordée à Mme Valérie Maillard suite à l'obtention de son diplôme intercantonal de cadre en administration communale, cette augmentation est répartie sur les années 2011 et 2012.

Les augmentations aux comptes « rémunération des scrutateurs », « frais de convocations, votations, élections » et « fournitures de bureau, publication, annonces » sont liées aux nombreuses élections qui auront lieu en 2011 (élections communales, cantonales et fédérales).

Au compte « traitement du personnel édilitaire », Fr. 35'000.00 ont été ajoutés pour les salaires des trois employés pour le nettoyage des bâtiments scolaires, des locaux sous l'église et de l'administration communale.

L'augmentation de 0.2 % pour les cotisations sur les salaires pour l'assurance-chômage ainsi que l'augmentation de la masse salariale ont des conséquences sur le compte « cotisations aux assurances sociales ».

La salle de conférence à l'administration communale nécessite un changement de mobilier, de nouvelles chaises, des tables modulables et deux armoires pour les dossiers des conseillers pour un montant de Fr. 9'000.00.

L'augmentation au compte « frais de réceptions et délégations » est due à l'intégration de la sortie des aînées, dépense qui se trouvait avant le compte « dons aux sociétés à but culturel » et également au souper de fin de législature qui sera organisé au début de l'année 2011 pour remercier tous les membres des différentes commissions, les collaborateurs et les membres du Conseil communal.

Au chapitre « ordre public », dès 2011 une autre répartition des charges pour la Justice de paix. Une discussion est en cours concernant l'engagement par une majorité des communes de Sarine-Ouest d'un tuteur général, un peu à l'image du principe déjà existant du Service social de Sarine-Ouest, ce projet sera soumis lors d'une prochaine assemblée communale pour approbation.

Les comptes du corps des sapeurs-pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens s'équilibrent et n'influencent pas le résultat final du budget 2011.

Le compte collectif « enseignement et formation » contient essentiellement des charges liées. L'augmentation est due à la nouvelle péréquation financière.

De nouveaux comptes ont été créés pour plus de transparence sous « administration scolaire », il s'agit du compte « achat de machines et mobiliers pour les bâtiments » pour l'acquisition et l'installation d'un monte-charge pour le bâtiment de l'ancienne école et « achat de produit, machines et matériel pour l'entretien des bâtiments ».

Le compte « frais d'entretien des bâtiments » contient entre autres les travaux suivants : dispersion peinture extérieure, réactualisation du système de sono de la salle de sport, révision des stores, réfection des bords de la place rouge, etc.

Au compte collectif « Culture et loisirs », le compte « dons aux sociétés sportives » est augmenté de Fr. 2'000.00 pour une aide financière sous forme de 15 actions de Fr. 125.00 destinée au renouvellement des installations de remontées mécaniques à La Berra.

Le poste « santé » contient lui aussi essentiellement des charges liées qui sont, pour le rappeler, en augmentation en raison de la nouvelle péréquation financière.

M. le Président informe qu'au chapitre « structures d'accueil de la petite enfance » les coûts se stabilisent et que l'introduction de la deuxième année d'école enfantine a également influencé positivement ce poste.

Au chapitre « routes communales et génie civil », au compte « entretien des routes et éclairage » il est prévu le remplacement des ampoules sur une partie des candélabres, ampoules plus écologiques et moins gourmandes en énergie. Des coussins berlinois sont prévus dans le quartier de Belmont.

M. le Président informe que le prix pour l'achat des cartes journalières CFF « Flexicard » par la Commune va fortement augmenter en 2011, le Conseil vous propose de les conserver et le prix de vente des cartes sera rediscuté après les résultats des ventes pour le 1^{er} semestre 2011.

Au chapitre « approvisionnement en eau », la difficulté a été de prévoir un budget équilibré avec une inconnue, celle du raccordement physique de la Commune à l'AESO. La participation à l'AESO ainsi que la vente d'eau à l'AESO ont été budgétées. Le prix du m³ d'eau reste pour 2011 à Fr. 1.60.

Au chapitre « protection des eaux », les eaux usées de Cottens sont désormais traitées à la STEP d'Autigny. En raison de la charge des investissements réalisés pour ce raccordement, le Conseil doit augmenter la taxe proportionnelle afin d'équilibrer ce dicastère. La **taxe proportionnelle passe dès lors au 1^{er} janvier 2011 à Fr. 3.50 le m³ d'eau consommée** au lieu des Fr. 2.75. La taxe de base reste inchangée.

M. le Président informe qu'au chapitre des « ordures ménagères » la couverture de 100 % est quasi atteinte et qu'aucune augmentation des taxes n'est prévue pour 2011.

Des aménagements sont prévus au cimetière et un nouveau compte a été créé en lien avec l'impôt communal sur la détention des chiens, il s'agit du « achat équipement édilitaire pour les chiens ».

M. le Président signale qu'un nouveau compte a été créé « Frais mensuration officielle » relatif à la nouvelle mensuration cadastrale, une charge liée de Fr. 19'186.25, cette charge liée sera également due pour les années 2012, 2013 et 2014, soit une charge totale pour la Commune de près Fr. 80'000.00, une présentation y relative a été organisée au mois de novembre 2010 pour tous les propriétaires.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **M. le Président** relève que le calcul de l'impôt sur le revenu et sur la fortune a été basé sur les recommandations faites par le Service cantonal des contributions. Le potentiel de l'impôt cantonal de base par rapport à 2008 progresse de 3,8 % pour l'impôt sur le revenu et ne progressera pas pour l'impôt sur la fortune.

Un nouveau compte « impôts sur la détention des chiens », impôt qui sera encaissé par la Préfecture du district de la Sarine en même temps que l'impôt cantonal.

M. le Président informe qu'après avoir constaté les augmentations des charges liées, la Commune fait partie des communes bénéficiaires dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, soit la création de deux comptes « attribution à la péréquation des ressources » et « attribution à la péréquation des besoins », pour un montant total de Fr. 236'916.00.

En résumé, le budget de fonctionnement 2011 est quasi équilibré et présente un déficit de **Fr. 1'008.35**.

M. le Président donne la parole à **M. Claude Aerni**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de la dite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Claude Aerni, Président.

Budget de fonctionnement 2011

La Commission financière a examiné le budget 2011 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation. La marge de manœuvre du Conseil communal est limitée, en raison de la proportion importante des charges liées (plus de 52 %), sur lesquelles il n'a pas d'emprise.

Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Comme lors des exercices précédents, le budget des revenus a été calculé en utilisant la méthode recommandée par le Service cantonal des contributions. Le Conseil communal a considéré une augmentation raisonnable des contribuables et de leurs contributions fiscales. Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2011 qui vous est soumis se solde par un déficit de Fr.1'008.35. Ce déficit représente moins de 1 0/00 (pour mille) du total des charges par rapport au total des produits. Il est donc très proche de l'équilibre.

Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2011 présenté par le Conseil communal.

M. le Président remercie **M. Claude Aerni** pour la lecture du rapport et ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement 2011.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote du budget de fonctionnement 2011 qui présente un déficit de Fr. 1'008.35.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2011 qui présente un déficit de Fr. 1'008.35 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit l'assainissement des eaux usées et eaux claires du secteur « Clos Richard ».

2.2.1. Assainissement des eaux usées et eaux claires du secteur « Clos Richard » Fr. 445'000.00

M. Yves Nicolet rappelle qu'avec la mise à l'enquête du projet du complexe immobilier de Vilarel SA Constructions et Marchon et Favre Sàrl le long de la route cantonale, la commune doit, selon la loi fédérale sur la protection des eaux ainsi que du règlement communal, raccorder ce complexe en séparatif (eaux usées dans une canalisation et eaux claires dans une autre).

Le point de raccordement pour ce complexe étant situé à l'intersection de la route du Clos-Richard et de la route de la Quenoille, il est prévu de construire sous la route du Clos-Richard un collecteur pour les eaux claires et un autre pour les eaux usées.

Le collecteur des eaux claires rejoindra le nouveau collecteur qui passera sous la route cantonale lors de l'abaissement de celle-ci sous le pont CFF. Le coût des collecteurs d'eaux usées et claires qui rejoindront le point de raccordement à la route du Clos-Richard est à la charge des promoteurs. Le collecteur des eaux claires sera d'un diamètre de 70 centimètres afin d'anticiper un futur raccordement en séparatif de la route du Centre ainsi que les quartiers de la Croix et la Côte.

La Commune profitera de ces travaux pour raccorder en séparatif les habitations de la route du Clos-Richard.

Pour les besoins des travaux, la fouille atteindra une profondeur moyenne de 3,20 mètres et devra de ce fait ouvrir la route du Clos-Richard sur les trois quarts de sa largeur. C'est pourquoi il est prévu par la même occasion de refaire la totalité du revêtement pour un supplément de Fr. 20'000.00.

Sur la base du devis demandé, l'investissement se monte à Fr. 445'000.00, une partie de cet investissement est financé par la taxe de raccordement pour l'épuration, facturée lors de l'obtention du permis de construire, qui se monte à Fr. 120'000.00. Le solde représentera une charge annuelle de Fr. 22'750.00 (amortissement obligatoire et intérêts) au compte de fonctionnement de la protection des eaux.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cet investissement.

Comme la parole n'est pas demandée, **M. le Président** passe la parole à **M. Claude Aerni** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière *M. Claude Aerni, Président*

Le Conseil communal propose l'assainissement des eaux usées et eaux claires du secteur « Clos Richard » pour Fr. 445'000.00. Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et passe maintenant au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'assainissement des eaux usées et eaux claires du secteur « Clos Richard » pour Fr. 445'000.00 est acceptée à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé

M. le Président remercie l'assemblée et passe maintenant à la présentation du budget communal d'investissements 2011.

4.2. Budget communal des investissements

M. le Président informe que le budget des investissements 2011, excepté l'investissement voté ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

M. le Président signale que la délégation de compétence au Conseil communal a été augmentée à Fr. 50'000.00 et que cette délégation est valable pour toute la législature, soit 2011-2016.

M. le Président informe que la récapitulation des investissements relève un **excédent de dépenses de Fr. 1'490'391.65.**

M. le Président donne à présent la parole à **M. Claude Aerni**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Rapport de la Commission financière M. Claude Aerni, Président

En parcourant le budget des investissements, on constate que la plupart des montants font l'objet de reports. La Commission financière n'a pas de remarque à formuler à ce sujet et émet un préavis favorable pour l'ensemble des reports et le nouvel investissement. Elle invite l'assemblée communale à approuver le budget des investissements qui lui est soumis.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget d'investissements 2011.

M. Claude Magnin s'inquiète du montant reporté pour la construction d'un abri à camion qui se monte à Fr. 59'000.00 et se demande si cette somme est réaliste ou si les investissements sont indexés et s'il ne serait pas plus judicieux de le sortir des investissements ?

M. le Président informe que les investissements reportés ne sont pas indexés et que le Conseil n'a pas souhaité sortir cet investissement du budget 2011. Si l'abri à camion devait sur la base de nouvelles offres coûter plus cher que les Fr. 59'000.00, un crédit supplémentaire serait demandé en assemblée communale.

Mme Corinne Ménétreay Brana demande que la Commune prévoie un investissement pour l'installation d'une main courante dans les escaliers de la nouvelle école ceci pour éviter qu'un grave accident arrive à un élève et ainsi améliorer la sécurité.

M. André Meyer en tant que responsable des bâtiments scolaire prend note de ces différents points relatifs à la sécurité de la nouvelle école.

M. le Président informe que le Conseil discutera de ces différentes interventions lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote du budget des investissements 2011 qui présente un excédent de dépenses de **Fr. 1'490'391.65.**

Au vote à main levée, le budget des investissements 2011 qui présente un excédent de dépenses de Fr. 1'490'391.65 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **M. Yves Nicolet** pour une présentation dans les divers.

3. Divers

M. Yves Nicolet présente les différents projets pour les routes et la sécurité sur le territoire de Cottens, entre autres, les modérateurs sur les routes de Lentigny, Onnens et Belmont, les portes d'entrée du village, la réfection de la route du Centre, etc.

Ces différents investissements seront réalisés par ordre de priorité défini par le Conseil communal. **M. Yves Nicolet** rappelle que les charges liées aux investissements pour les routes doivent être couvertes par les impôts.

M. Claude Magnin demande si le Canton à confirmer à la Commune la réalisation du rabaissement de la route cantonale pour 2011 ?

M. Yves Nicolet informe que le Canton entend réaliser les travaux pour 2011. Une étude doit encore être réalisée par le Canton pour le bruit (OPB).

M. Claude Magnin juge que le projet de la route du Centre au niveau de la sécurité (aménagement d'un trottoir pour les enfants, etc.) devrait être prioritaire et réalisé encore en 2011.

M. Yves Nicolet informe que cet investissement sera probablement présenté lors de l'assemblée pour le budget 2012 ou 2013.

M. Claude Magnin demande également que la sécurité soit augmentée à la route d'Autigny et à la route de la Verna (trottoirs et modérateurs).

M. Yves Nicolet propose d'analyser la situation pour ces routes (pose d'un radar TCS, trottoirs, modérateurs, etc.) et de consulter l'étude réalisée par le bureau Team +. Quoiqu'il en soit, la situation globale du village est dans cette étude.

M. le Président remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. René Codourey demande quand la Commune pense poser les modérateurs sur la route d'Onnens et de Lentigny et se pose des questions sur l'utilité d'un tel aménagement ?

M. Yves Nicolet explique la procédure pour ses mesures provisoires publiées dans la feuille officielle. Chacun est invité durant la période expérimentale à faire ses observations, remarques et suggestions éventuelles.

M. René Codourey demande où en est le Café de la Gare et trouve cette situation inadmissible.

M. le Président informe que les appartements sont en location. Les servitudes déposées obligent toujours le propriétaire à exploiter un café-restaurant au rez-de-chaussée du bâtiment. Actuellement le propriétaire a des difficultés à trouver un tenancier pour le café.

M. Claude Magnin demande pour quelle raison les élèves de 3^{ème} année ne peuvent plus monter au camp de ski et qui prend ces décisions le Conseil ou la Commission scolaire ?

M. Sébastien Roch informe qu'il s'agit surtout de trouver un chalet suffisamment grand pour y mettre tous les élèves et que malheureusement la Commission scolaire a pris cette décision en raison de l'absence de location possible pour un tel chalet et le Conseil communal a entériné cette décision.

M. Claude Magnin demande à avoir connaissance du compte « Sport et Loisirs » géré par la Commission scolaire et alimenté par les différentes manifestations (loto, marché de Noël, etc.) et demande qui contrôle ces comptes ?

M. Sébastien Roch informe que les comptes sont tenus par la caissière de la Commission scolaire et contrôlés par deux membres du Conseil communal. Il rappelle également à quoi sert le compte « Sport et Loisirs » : courses d'école, camp de ski, camp vert, sortie « patinoire », visites culturelles, etc.

M. le Président rappelle qu'il y a encore quelques années il n'y avait pas 100 élèves à Cottens et qu'actuellement il y en a près de 200.

M. Jean-Raymond Magnin aimerait connaître la situation pour le local de feu.

M. Sébastien Roch informe que jusqu'à fin juin 2011 le corps des sapeurs-pompiers reste dans le local à la Résidence St-Martin. Actuellement, une location sur le territoire de Chénens est en discussion et elle doit encore être confirmée par la Commune de Chénens qui s'occupe du dossier.

M. Claude Magnin souhaiterait connaître les intentions du Conseil communal pour les élections 2011.

Comme mentionné dans le mot de la syndique du bulletin « Informations communales », **Mme Barbara Clerc** ne se représentera pas, il en va de même pour **M. André Meyer**. **M. Nicolas Chardonnens** est encore dans une réflexion et **MM. Marc-Antoine Sauthier, Yves Nicolet, Thierry Castella et Sébastien Roch** se représentent.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève l'assemblée et souhaite à tous au nom du Conseil et du personnel communal d'heureuses fêtes de fin d'année et des vœux de santé et de bonheur pour l'année 2011.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.20 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
